



ELECTIONS MUNICIPALES 23 et 30 mars 2014

FAIRE UN DON

Je soussigné(e)

Et demeurant à

Adresse mail.....

Accepte de verser € sous forme de don comme l'autorise l'article L52-8 du code électoral.

Chèques acceptés uniquement à l'ordre de **AFFPS (66% déductible des impôts)**

Chez Monsieur Xavier LE COZ, mandataire financier de Jacques Juloux,

Kerandoare 29360 Clohars-Carnoët

Retrouvez nous sur www.jacquesjuloux2014.com